



## 1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

54-213-03 Mozgókép- és animációkészítő

## 2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Réalisateur(trice) d'image animée et d'animation  
(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

## 3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

**Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:**

- effectuer des tâches liées aux différents domaines de studios d'animation: création de dessins d'installation, création de storyboards, création de figures planes et plastiques, dessin de plans de geste, peinture de fonds, et assistance informatique;
- planifier et organiser son propre travail en tant que travailleur indépendant;
- effectuer des tâches d'assistant opérateur; d'éclairage, d'audio et d'assistant graphique d'ordinateur dans des studios de télévision et de film;
- accomplir des tâches reçues selon les critères en temps voulu dans les studios de télévision; de film et d'animation où on réalise des films d'animation.

## 4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

3719 Autres métiers artistiques et culturels

### (\*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

## 5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p><b>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</b></p>	<p><b>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</b></p> <p>Ministre des Ressources Humaines</p>																								
<p><b>Niveau du certificat (national ou international)</b></p> <p><b>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ):</b>                      54 Qualification professionnelle de niveau avancé ayant comme précondition l'obtention du baccalauréat et pouvant être principalement obtenue dans le cadre d'une formation professionnelle formelle.</p> <p><b>Code ISCED2011:</b> 4</p> <p><b>Niveau du CNCP de la Hongrie:</b> 5</p> <p><b>Niveau du CEC:</b> 5</p>	<p><b>Echelle de notation/Exigences aux examens</b></p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien                      4 bien                      3 moyen                      2 passable                      1 insuffisant</p>																								
<p><b>Mention de série du certificat: PT K</b></p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p><b>Date de délivrance du certificat: 2023.10.02</b></p>	<p><b>Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;">Épreuve orale</td> <td style="width: 40%;">Histoire d'art</td> <td style="width: 10%;">5</td> <td style="width: 30%;">15.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve orale</td> <td>Connaissances professionnelles liées à la création des images animées et des animations</td> <td>5</td> <td>20.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Conception des images animées</td> <td>5</td> <td>30.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Modélation</td> <td>5</td> <td>15.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Présentation d'oeuvre d'examen et de portfolio professionnel</td> <td>5</td> <td>20.00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note</td> <td>5</td> <td></td> </tr> </table>	Épreuve orale	Histoire d'art	5	15.00	Épreuve orale	Connaissances professionnelles liées à la création des images animées et des animations	5	20.00	Épreuve pratique	Conception des images animées	5	30.00	Épreuve pratique	Modélation	5	15.00	Épreuve pratique	Présentation d'oeuvre d'examen et de portfolio professionnel	5	20.00	Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5	
Épreuve orale	Histoire d'art	5	15.00																						
Épreuve orale	Connaissances professionnelles liées à la création des images animées et des animations	5	20.00																						
Épreuve pratique	Conception des images animées	5	30.00																						
Épreuve pratique	Modélation	5	15.00																						
Épreuve pratique	Présentation d'oeuvre d'examen et de portfolio professionnel	5	20.00																						
Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5																							
<p><b>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</b></p> <p>A l'enseignement supérieur</p>	<p><b>Accords internationaux</b></p>																								
<p><b>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</b></p>																									
<p><b>Base légale</b></p> <p>Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle                      Exigence professionnelle et d'examen établie dans l'Arrêté n° 27/2016 (IX. 16.) du Ministère des Ressources humaines.</p>																									

## 6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 40 % Pratique: 60 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		2 ans

### Niveau d'entrée requis:

- Baccalauréat

### Modules d'exigences professionnelles:

- 10586-12 Théorie d'art et représentation
- 11498-12 Animation de personnel I (en cas de formations faisant suite au baccalauréat)
- 11499-12 Animation de personnel II
- 10589-16 Environnement professionnel contemporain
- 12018-16 Connaissances de base d'art des nouveaux médias
- 11640-16 Connaissances professionnelles de modélisation 3D
- 12019-16 Connaissances professionnelles en préparation des images animés
- 11643-16 Connaissances professionnelles liées à la création d'animations

Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.

Centre national de référence– NSZFH – <http://nrk.nive.hu>

Chef de l'organisateur d'examen:

Date de délivrance: 2023.10.02

**CACHET**